



DECLARATION LIMINAIRE FO FINANCES CHSCT-M DU 26 JANVIER 2012

Ce CHSCT-M revêt un caractère tout particulier, voire même historique. En effet, il s'agit de **mettre en place les fondements** de cette nouvelle instance ainsi que de l'ensemble des CHSCT des Ministères Economique et Financier. C'est à cette fin que vont être abordés aujourd'hui les Règlements Intérieurs de ces instances et leur circulaire d'application. La note d'orientation 2012, qui en reprend l'essentiel, permettra aux Présidents des CHSCT et aux acteurs locaux, de bâtir et de mettre en place, les CHSCT de proximité.

Pour FO Finances, dès le début des discussions engagées sur le sujet, **il n'était pas question que le nouveau dispositif soit en retrait par rapport à l'existant** :

- cela a été tout le sens du combat de FO Finances pour que l'ensemble des douaniers soient rattachés aux CHSCT des départements dans lesquels ils exercent leur activité, comme le permettaient les CHS-DI. Le Ministère en a décidé autrement en privilégiant le CHSCT des Directions Régionales et Interrégionales au détriment de la proximité et de l'interdirectionnalité.

- Cela a été tout le sens également du combat de FO Finances **pour la préservation de nos acquis ministériels** en particulier pour que soient préservés dans les Règlements Intérieurs des CHSCT les 2 jours d'autorisation d'absence. FO Finances note avec satisfaction qu'ils figurent bien dans les projets de Règlements Intérieurs présentés ce jour, même si cela a été parfois laborieux.

Il va s'agir également de désigner, et c'est une première, **un Secrétaire du CHSCT-M**.

Pour autant, cette nouvelle architecture et le contexte socio-économique dans lesquels se tient ce CHSCT-M ne sont pas de nature à lever nos inquiétudes, loin s'en faut !

En effet, encore une fois FO Finances tient à rappeler que les politiques successives de restructurations des services et de suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la qualité des missions de service public et les conditions de travail des agents avec des conséquences néfastes pour leur santé. Les rapports des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des assistants de service social, des Ergonomes l'ont bien mis en évidence. Le mal être, la souffrance exprimés par les agents ont un lien avec le travail et il faut appréhender ces questions dans leur dimension collective et non plus seulement individuelle. C'est pourquoi FO Finances est favorable au renforcement du pôle Ergonomie, compétent en matière de psychologie du travail.

Pour FO Finances le temps des constats a été largement utilisé, la situation actuelle exige des moyens de prévention et d'action. Cette situation exige également que les Ministres prennent leurs responsabilités en tirant réellement les leçons des effets néfastes engendrés par leur politique

destructrice et en donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom.

La Ministre le 3 octobre 2011, lors du CTPM consacré aux conditions de travail, s'est déclarée particulièrement attachée à la Santé au Travail et aux acteurs de Prévention. Mais, les paroles s'envolent, les promesses également : les Ministres ont, depuis, fait d'autres choix, pris d'autres décisions :

- Ils ont choisi **de poursuivre les suppressions de postes** : moins 3115 en 2012. Depuis plus de 10 ans près de 24 000 emplois ont été supprimés, soit 15% des effectifs ! Et aucun bilan n'est venu démontrer l'efficacité des réformes engagées depuis 5 ans.
- Ils ont choisi **d'amputer les crédits 2012 des CHSCT** de 6% (réserve parlementaire) et de nous imposer, c'est inédit et inadmissible, une nouvelle réduction de 20% au titre de la « réserve républicaine » : nous passons ainsi d'un budget « théorique » affiché de 18,50 Millions d'Euros à 13,91 Millions d'Euros !

Face à cette situation, FO Finances considère plus que jamais que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, au-delà des discours ministériels, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois et que soient prises des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs préventeurs.

FO Finances mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre d'une **politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.**
